



## CAEN du 15 décembre 2016

### **Concernant le renouvellement du CAEN**

Nous sommes toujours en attente de la mise en place du nouveau CAEN à l'échelon régional. Nous souhaitons une mise en place dès le début 2017. La CGT attend en effet depuis maintenant près d'un an la possibilité de renouveler ses mandatés.

### **Concernant les DGFL**

Lors du précédent CAEN, en présence du vice-président régional chargé des lycées, nous avons fait la demande que le CAEN soit informé concernant les Dotations Générales de Fonctionnement des Lycées (DGFL). Le vice-président avait dit vouloir avoir sur ces questions un échange avec les organisations syndicales mais également avec l'ensemble des acteurs du CAEN. Nous sommes donc sur ce point là aussi en attente de la mise en œuvre concrète de ces promesses.

### **Concernant le bilan de la rentrée dans le premier degré et le second degré**

Dans le premier degré, vous notez en effet une hausse des effectifs moins importante que prévue dans le public. Par contre, vous notez une hausse très importante dans le privé, en particulier du fait d'une « amélioration notable du recensement des élèves des écoles privées hors contrat ». Nous souhaitons avoir une explication sur ce point : est-ce à dire que des élèves sont dans la « nature » ? Cette augmentation est-elle supérieure à la hausse démographique ?

Concernant le second degré, notre question sera identique pour le privé. Notons, concernant le second degré, une baisse sensible des effectifs en troisième et quatrième : une anticipation sur le lycée est-elle à attendre ?

Dans les lycées professionnels, on note une nouvelle baisse des effectifs en CAP : pour la FERC-CGT, c'est une mauvaise nouvelle dans le sens où cela veut sans doute dire que l'Apprentissage continue à rogner le service public d'éducation.

### **Concernant l'ancien collège Victor Hugo à Sète**

Nous profitons de ce CAEN pour vous interpellier concernant les locaux de l'ancien collège Victor Hugo à Sète. Vous le savez, la municipalité a décidé d'octroyer un bail, qu'elle considère elle-même comme une « subvention », à l'école catholique pour l'ouverture de section en primaire et post-bac. Outre la provocation non marginale que d'ouvrir une école catholique dans les locaux d'un ancien collège public, nommé Victor Hugo en plus, nous considérons que cette décision est illégale. Nous avons d'ailleurs saisi unitairement le préfet sur cette question.

Si nous vous interpellons là c'est que nous avons constaté que la Région a voté à l'OGEC Saint-Joseph une subvention de plus de 216 000 euros. Hors, le plafond Loi Falloux est de 35 000 euros. La Région justifie cela par une subvention pour des rénovations de locaux : est-ce à dire qu'en plus la Région paye pour la rénovation des locaux de l'ancien collège Victor Hugo ???

Cette histoire est particulièrement scandaleuse et montre, encore une fois, que l'enseignement privé est favorisé au détriment de l'enseignement public.

### **Concernant l'enseignement agricole**

La moitié des effectifs de l'enseignement agricole le sont dans un établissement privé. C'est, pour la CGT, un constat très négatif. Nous restons attaché à ce que le service public d'enseignement soit renforcé. Nous continuerons notre combat pour la nationalisation de tous les établissements privés (comme nous l'avons gagné avec la nationalisation d'un établissement agricole à Nantes).

Le 23 novembre 2016, une mobilisation unitaire a eu lieu dans l'enseignement agricole contre la réforme annoncée des obligations réglementaires de service.

L'intersyndicale a gagné le déblocage de moyens à hauteur de 15 ETP. Mais le MAAF refuse de supprimer la majoration pour faible effectif pourtant acquise à l'Éducation Nationale. Les personnels ont donc voté la rétention des notes des CCF (Contrôles en Cours de Formation) afin de mettre en évidence cette part significative du travail invisible des enseignants.

## **Concernant les campus des métiers**

La CGT continue de s'y opposer.

Ce label conjugue non seulement la mixité des publics mais aussi celle des parcours. La mixité des parcours et des publics est d'ailleurs une condition sine qua non pour l'obtention du label. Le patronat et le gouvernement nous expliquent, à travers diverses prises de positions, que la formation professionnelle initiale sous statut scolaire n'est ni assez réactive ni adaptée aux orientations et aux besoins des entreprises.

Les objectifs affichés par le gouvernement et le patronat dans le cadre de ces labellisations sont :

- avoir des « jeunes » à la disposition des entreprises en ayant la possibilité de les prendre ou de les rejeter en fonction de la performance,
- utiliser les plateaux techniques performants des établissements dans le but de développer, de réaliser et de commercialiser les concepts futurs pour en récolter les bénéfices,
- avoir la mainmise sur les contenus et les certifications des diplômes préparés en lien avec l'économie locale,
- instaurer un système de certification des formations qui soit continu et permanent avec des jurys professionnels.

En exigeant la mixité des parcours et des publics, le système est noyauté et amène progressivement les lycées professionnels à devenir les outils au service de sa logique de rentabilité.

Nous ne saurions accepter cette remise en cause d'un enseignement professionnel sous statut scolaire qui a fait ses preuves et qui, si on lui en donne les moyens tant humains que matériels, saura mener à bien cette mission qui doit rester une mission de service public accessible à tous et toutes pour la réussite de tous et toutes.